



Traité Erouvin

Michna 10 - Chapitre 6

שֶׁכַּח אֶחָד מִן הַחִיצוֹנָה וְלֹא עֶרֶב, הַפְּנִימִית מְתַרְתּוּ וְהַחִיצוֹנָה
אֲסוּרָה; מִן הַפְּנִימִית וְלֹא עֶרֶב, שְׂתִיחָן אֲסוּרוֹת. וְנָתַן אֶת עֶרְוָן
בְּמָקוֹם אֶחָד, שֶׁכַּח אֶחָד, בֵּין מִן הַפְּנִימִית וּבֵין מִן הַחִיצוֹנָה, וְלֹא
עֶרֶב, שְׂתִיחָן אֲסוּרוֹת. אִם הָיוּ שְׁלִיחִידִים, אֵינָן צְרִיכִין לְעֶרֶב.

Lorsqu'un [habitant] de la cour extérieure a oublié de participer au 'Erouv [de sa cour, les gens de] la cour intérieure ont le droit [de porter dans leur cour], mais [ceux de] la cour extérieure ne peuvent [porter nulle part].

Si un [habitant] de la cour intérieure (suite à un oubli) n'a pas participé au 'Erouv [de sa cour], il est interdit [de porter] dans chacune des deux cours.

Si les gens [des deux cours] ont déposé un 'Erouv [qu'ils ont fait en commun] dans « un endroit », mais qu'une personne, qu'elle habite dans [le lotissement de] la n'a pas participé au 'Erouv, il est interdit [de porter dans] chacune des deux cours.

Si [les deux cours] ont [chacune] un propriétaire individuel, il n'est pas nécessaire que ceux-ci fassent un 'Erouv [commun].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions